

En application de l'article 14 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

DEMANDE D'AIDE NATIONALE AU LOGEMENT

Arrêté Ministériel n° 2024-552 du 10 octobre 2024

(une demande par foyer)

(pour les personnes de nationalité monégasque)

Aucun formulaire incomplet, illisible ou non signé ne sera accepté. Toute fausse déclaration, notamment en matière de revenus, ou de propriétés immobilières, entraînera la perte du droit à l'allocation et, le cas échéant, la restitution des sommes indûment perçues.

Les demandes sont instruites à compter de la date de réception du dossier complet.

1. **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Profession :

Courriel : Téléphone :

✓ Avez-vous (vous-même ou votre conjoint) déjà bénéficié d'une Aide Nationale au Logement ?

OUI

NON

✓ Bénéficiez-vous (vous-même ou votre conjoint) d'une allocation logement servie par un autre Organisme ?

OUI

NON

Si OUI

✓ De la part de quel organisme ?

CCSS

Fonction Publique

Autre, précisez :

✓ Quel en est son montant **mensuel** ? €

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NOUVEAU LOGEMENT

Nom et Adresse précise du logement :

..... Nombre de pièces habitables ⁽¹⁾ : Etage :

Date d'effet du bail : Date d'échéance du bail :

Nom du titulaire du bail :

✓ Quel est le montant de votre loyer (Parking et charges non compris) ⁽²⁾ : € par trimestre
 par mois

✓ Ce local fait-il partie du secteur : Libre ou libéralisé Caisse Autonome des Retraites
 Domanial Réglementé (Loi n° 1.235 du 28/12/2000 modifiée)

✓ Indiquez les nom et adresse du propriétaire ou du gérant de ce local :

Propriétaire :

Gérant (Agence) :

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU FOYER

Fournir un justificatif d'identité pour chaque membre du foyer

NOM D'USAGE & PRENOM	NATIONALITE	LIEN DE PARENTE AVEC LE REQUERANT	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE

⁽¹⁾ Ne sont pas considérées comme pièces habitables les entrées, cuisine, cabinets de toilette, salles de bains et de douches ainsi que, d'une manière générale, toutes les pièces d'une superficie inférieure à 6 m².

⁽²⁾ Dans le cas où le montant du loyer inclut la location d'un emplacement de parking, ce dernier ne sera pas pris en compte dans le calcul de l'Aide Nationale au Logement.

4. RENSEIGNEMENTS DIVERS

✓ Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, propriétaire de bien(s) immobilier(s), quelle que soit la forme juridique, à Monaco ?

OUI, bien loué OUI, bien non loué NON

Si OUI, indiquez l'adresse, le nombre de pièces habitables ainsi que les raisons pour lesquelles vous n'occupez pas ces locaux :

.....
.....

✓ Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, propriétaire de bien(s) immobilier(s), quelle que soit la forme juridique, à l'étranger ?

OUI, bien loué OUI, bien non loué NON

Si OUI, indiquez l'adresse, le type et la forme de propriété :

.....
.....

Je soussigné (e) **de nationalité monégasque**, locataire d'un appartement de type F....., situé m'engage sur l'honneur à rétrocéder à la Trésorerie Générale des Finances les sommes qui, du fait du versement anticipé de l'Aide Nationale au Logement, me seraient indûment payées.

En outre, je déclare avoir été informé(e) qu'il m'appartenait de communiquer sans délais à la Direction de l'Habitat tous changements relatifs à la composition de mon foyer, ainsi qu'à la situation financière ou locative de toutes personnes vivant habituellement à mon domicile, tout manquement à cette obligation pouvant entraîner sans aucun préavis la suspension de l'Aide.

Je certifie également que : ☞ je ne dispose pas, à Monaco, à titre de propriétaire ou d'usufruitier, de locaux à usage d'habitation correspondant à mes besoins normaux et que je pourrais légalement occuper,

☞ cette location ne m'a pas été consentie par l'une des personnes visées à l'article 3 de l'Arrêté Ministériel n° 2024-552, relatif à l'Aide Nationale au Logement.

Fait à Monaco, le

Signature

(à faire précéder des mots manuscrits
"certifié sincère et véritable")

N. B. :

- La présente demande doit être déposée à la Direction de l'Habitat accompagnée des pièces justificatives détaillées sur la page suivante et s'il y a lieu, de tout autre document en fonction de votre situation familiale, locative ou financière, étant précisé que la production de pièces justificatives complémentaires pourra être demandée au cours de l'instruction de votre dossier, si la situation le justifie.

Le cas échéant, j'autorise le secteur des Aides au Logement à utiliser des justificatifs qui auraient pu être communiqués dans le cadre d'un autre dossier déposé au sein de la Direction de l'Habitat (si la situation le permet) OUI NON.

Le demandeur s'engage à informer les personnes citées dans sa demande de la communication de leurs informations à la Direction de l'Habitat.

- Une fois la demande réceptionnée par la Direction de l'Habitat, vous ne disposez pas de droit d'opposition au traitement des informations nominatives figurant sur les documents fournis.

Toutefois, en application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux informations vous concernant.

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°2024-552 DU 10 OCTOBRE 2024, **RELATIF À L'AIDE NATIONALE AU LOGEMENT**

Article 7

L'allocation n'est pas servie si son montant mensuel est strictement inférieur à 35,00 Euros.

L'Aide Nationale au Logement ne peut être consentie si l'effort locatif, charges incluses, supporté par le demandeur est supérieur à 35 % de ses revenus (hors prêt ANL), porté à 40 % en cas de demande de prêt.

Article 8

Par ressources du foyer, il convient d'entendre les revenus de toute nature des douze derniers mois, y compris les pensions alimentaires, les parts contributives, les prestations et aides sociales, **même ponctuelles**, perçus par le locataire et les personnes vivant habituellement à son foyer, c'est-à-dire bénéficiant d'une adresse commune avec l'allocataire.

Sont déduites les sommes consacrées à l'impôt sur le revenu, les pensions alimentaires, les obligations alimentaires, les parts contributives.

Article 13

En cas de fausse déclaration, de manquement aux clauses du présent Arrêté ou aux dispositions du bail, l'Aide Nationale au Logement peut être suspendue pour une durée maximale d'une année et les sommes indûment versées immédiatement exigibles.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

à joindre à la présente demande selon la situation des membres du foyer (liste non exhaustive)

Tout justificatif doit être établi sous forme **d'ATTESTATION(S) ANNUELLE(S)** couvrant la totalité des ressources (nettes) perçues **au cours des douze derniers mois** pour le requérant et les membres du foyer, ou pour l'année civile antérieure selon les cas (pensions de retraite, d'invalidité...)

Pièces obligatoires à fournir à l'occasion du dépôt d'un nouveau dossier :	<ul style="list-style-type: none">☛ un certificat de nationalité des membres du foyer (et/ou carte de séjour)☛ une copie intégrale du bail enregistré auprès de la Direction des Services Fiscaux☛ l'engagement de location, signé, de l'agence immobilière, s'il y a lieu☛ un relevé d'identité bancaire (RIB)
Dans tous les cas :	<ul style="list-style-type: none">☞ une copie de la dernière quittance de loyer ou du dernier relevé de facture☞ attestation des revenus des valeurs et capitaux mobiliers pour l'année civile antérieure (selon le modèle délivré par la Direction de l'Habitat)☞ une déclaration sur l'honneur (selon le modèle délivré par la Direction de l'Habitat)
Si vous êtes salarié(e) :	<ul style="list-style-type: none">☞ une attestation des salaires nets et primes diverses, ou, indemnités de chômage en cas de privation d'emploi par l'Organisme payeur ou une attestation de non perception☞ une attestation des indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, invalidité), par l'Organisme payeur ou une attestation de non perception
Si vous êtes retraité(e) :	<ul style="list-style-type: none">☞ attestation des pensions directes et de réversions des diverses caisses de retraite☞ attestation des prestations sociales diverses (Mairie, Caisses Sociales, Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (D.A.S.O.), Croix Rouge, Oeuvre de Sœur Marie, etc...)
Si vous avez des enfants :	<ul style="list-style-type: none">☞ montant des prestations familiales, prénatales et sociales diverses (API/APF)☞ certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant en cours de validité (âgés de + de 16 ans) (justificatifs de revenus en cas d'activité / de stage – même temporaire, âgés de + de 18 ans)
Si vous êtes séparé (e) ou divorcé (e) :	<ul style="list-style-type: none">☞ l'ordonnance de résidence séparée, la copie de la convention réglant les effets du divorce accompagnée de l'ordonnance la validant☞ montant actualisé des pensions alimentaires, parts contributives à l'entretien et l'éducation du ou des enfant(s)
Si vous êtes travailleur indépendant (profession non salariée) :	<ul style="list-style-type: none">☞ une copie de l'Extrait du Registre du Commerce et/ou des statuts de la Société☞ un bilan ou un compte d'exploitation du dernier exercice clôturé☞ une attestation sur l'honneur (selon le modèle délivré par la Direction de l'Habitat)
Si vous êtes propriétaire de biens immobiliers :	<ul style="list-style-type: none">☞ copie de l'acte de propriété, le justificatif du montant des loyers encaissés, s'il y a lieu, ainsi que l'avis d'imposition, la taxe foncière et la taxe d'habitation